

**PARCOURS D'ÉTUDES**  
2018-2019  
**GUITARE**

**CATEGORIE**

Discipline principale

**NIVEAU**

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles supérieurs

**PROFESSEURS/ASSISTANTS**

Olivier CHASSAIN/Giani CASEROTTO en remplacement de Laurent BLANQUART

Horaires : lundi : 16h00-20h00, salle 442

mardi : 8h30-14h00, salle 442

Tristan MANOUKIAN/Jean-Marc ZVELLENREUTHER

Horaires : jeudi : 9h00-13h00, salle 208

vendredi : 9h00-13h00, salle 211

1/6

**1<sup>er</sup> cycle supérieur (années 1 à 3)**

**DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS**

3 ans maximum, à raison de deux cours hebdomadaires, un avec le professeur et un avec l'assistant.  
180 ECTS.

**OBJECTIFS ET CONTENU**

Formation supérieure de l'instrumentiste :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle et collective ;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

Abords d'œuvres du grand répertoire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Approfondissement de la technique instrumentale et méthodologie du doigté.

Développement de l'autonomie dans l'approche élargie d'une œuvre (sources, contextes historique et esthétique, recherche et analyse d'interprétations diverses...).

Transcriptions personnelles.

Initiation à la lecture des tablatures pour luth, guitare et vihuela.

**CONCOURS D'ENTREE 2019-2020 EN 1<sup>er</sup> CYCLE SUPERIEUR**

Limite d'âge : avoir moins de 24 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2019 (être né *après* le 1<sup>er</sup>/10/1995).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2018 sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr).

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr).

**Dates des épreuves : [du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2019]**

Admissibilité :

- 1) une œuvre à choisir dans la liste A (Musique originale pour vihuela, guitare ou luth renaissance) ;
- 2) une œuvre à choisir dans la liste B (Musique d'esthétique baroque du XVIII<sup>e</sup> siècle) ;
- 3) une œuvre à choisir dans la liste C (Musique du XIX<sup>e</sup> siècle) ;
- 4) une œuvre à choisir dans la liste D (Musique de la 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle).

Liste A pour 2019

W. BYRD	The Wood so Wild (Oxford Univ. Press/Nigel North, Book 6) ;
P. PHILIPS	Chromatic Pavan <b>et</b> The Galiard to the Chromatic Pavan (éd. au choix) ;
G. MORLAYE	<u>Une</u> fantaisie d'Albert de Rippe <u>au choix</u> in Guitar Music of the 16 <sup>th</sup> century (éd. Mal Bay) ;
A. MUDARRA	Fantasia que contrehaze la harpa en la manera de Ludovico (éd. au choix).

**NB : Les éditions ne sont données qu'à titre indicatif. Les transcriptions personnelles sont encouragées**

Liste B pour 2019

JS. BACH	Allemande et Gigue in Suite BWV 995 (éd. au choix) ;
K. KOHAUT	Sonate en <i>ré</i> majeur, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> mouvements (éd. Oxford Univ. Press/Gérard Reyne) ;
S. de MURCIA	Sonata in D (éd. Conseillée GSP/W. Kanengiser) ;
S.L. WEISS	Entrée <u>et</u> Paysanne in L'infidèle (éd. au choix).

**NB : Les éditions ne sont données qu'à titre indicatif. Les transcriptions personnelles sont encouragées**

2 /6

Liste C pour 2019

J.N de BOBROWICZ	Grandes variations opus 6, <u>sans les reprises</u> (éd. Orphée - PWY-3) ;
E. GIULIANI GUGLIELMI	Variationi opus 9 su un tema di Mercadante (éd. Berben) ;
L. LEGNANI	Fantaisie pour guitare soliste (éd. Zanibon) ;
N. PAGANINI	Romanza in Grande sonata pour guitare, avec cadence ad. Libitum (éd. au choix).

Liste D pour 2019

D. MILHAUD	Segoviana (éd. Heugel) ;
F. REBAY	Sonate in a-moll, <u>1<sup>er</sup> mouvement</u> (Ed. Eudora EE 1411) ;
H. SAUGUET	Prélude aux gestes in Trois préludes (éd ; Berben) ;
H. VILLA-LOBOS	Etudes n° 8 <b>et</b> n° 11 (éd. Max Eschig).

Le jury se réserve la possibilité de n'écouter qu'une partie des quatre pièces choisies par les candidats. Toutefois, deux œuvres au moins seront demandées, à la discrétion du jury.

Admission :

- 1) un déchiffrage ;
- 2) une œuvre imposée ; affichage quatre semaines avant le concours ;
- 3) une œuvre à choisir dans la liste E.

Liste E pour 2019

A. GIACOMETTI	Gaspard de la nuit (éd. Suvini Zerboni) ;
P. MAXWELL DAVIES	Lullaby for Ilian Rainbow (Boosey and Hawkes) ;
T. TAKEMITSU	In the Woods, <u>1<sup>er</sup> mouvement</u> "Wainscot Pond" (éd. Schott-Japan) ;
C. VIVIER	Pour guitare (éd. Doberman-Yppan Do 68).

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée en 1<sup>er</sup> cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

### EXAMENS DE CONTROLE - 1<sup>er</sup> CYCLE SUPERIEUR

En fin de première année :

- 1) une œuvre imposée, affichage deux mois avant l'examen ;
- 2) une œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle pour vihuela, guitare ou luth renaissance au choix, en accord avec le professeur (5 minutes maximum) ;
- 3) une œuvre du XVIII<sup>e</sup> siècle au choix, en accord avec le professeur (10 minutes maximum) ;
- 4) une œuvre au choix du XX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècle composée après 1980, en accord avec le professeur (10 minutes maximum).

L'une des œuvres n° 3 ou n° 4 sera à vocation technique.

En fin de deuxième année :

- 1) une œuvre du XVII<sup>e</sup> siècle pour luth ou guitare baroque au choix, en accord avec le professeur (5 minutes maximum) ;
- 2) une œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle au choix, en accord avec le professeur (10 minutes maximum) ;
- 3) une œuvre imposée (à vocation technique) ; affichage deux mois avant l'examen ;
- 4) un concerto au choix, en accord avec le professeur.

N.B. : Sauf cas exceptionnel, chacun des programmes des examens de contrôle du 1<sup>er</sup> Cycle Supérieur devra être exécuté de mémoire, concerto compris.

### EXAMEN FINAL DU DNSPM

Examen public - Durée : 30 minutes maximum.

- 1) une œuvre imposée, affichage deux mois avant l'examen ;
- 2) un programme au choix, en accord avec le professeur comportant des œuvres d'époques différentes et comprenant une œuvre utilisant des modes de jeu dits « contemporains ».

3 / 6

Sauf cas exceptionnel, le programme de l'examen final du DNSPM sera exécuté de mémoire.

Le certificat de 1<sup>er</sup> cycle supérieur de Guitare est décerné à l'élève qui a passé avec succès l'examen final du DNSPM. La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du DNSPM.

Les élèves de troisième année de 1<sup>er</sup> cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du DNSPM en fin d'année scolaire.

Les élèves de première et de deuxième années de 1<sup>er</sup> cycle supérieur qui estiment pouvoir compléter le DNSPM à l'issue de l'année scolaire en cours peuvent présenter l'examen final du DNSPM dès la fin de première ou deuxième année en lieu et place de l'examen de contrôle ; en cas d'échec à l'examen et/ou non validation de l'ensemble des disciplines attachées au DNSPM, ils doivent poursuivre leur scolarité dans l'année supérieure de 1<sup>er</sup> cycle et repasser l'examen final du DNSPM.

### RECOMPENSES

Examens de contrôle : Mention Très Bien, Bien, Assez Bien ou radiation.

Examen final du DNSPM : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec.

**Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) de Guitare** est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le certificat de 1 <sup>er</sup> cycle supérieur de guitare	121
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
. formation musicale	8
. analyse A ou B	8
. initiation à l'histoire de la musique	2
. lecture à vue	8
. musique de chambre	21
. langue vivante	3
. aspects pratiques du métier 1 et 2	1
. mise en situation professionnelle	4
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix	4

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le DNSPM est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du DNSPM.

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) de Guitare est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du DNSPM mais dont les résultats des examens de contrôle de première et deuxième années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I - article 5 du règlement des études.

#### **LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE**

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Université Paris-Sorbonne permet aux élèves du Conservatoire qui le souhaitent, admis en 1<sup>er</sup> cycle supérieur, d'obtenir conjointement avec le diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université la licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne comprenant :

- le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMDP ;
- la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :

1 - Introduction aux Sciences Humaines (Semestre 3, UE 3 - 13 h)

**ET** Sciences humaines : anthropologie de la musique (Semestre 3, UE 3 - 13h)

2 - Sciences humaines : anthropologie/sociologie (Semestre 4, UE 3 - 13h)

**ET** Sciences humaines : sociologie de la musique (Semestre 4, UE 3 - 13h)

3 - Analyse MedRen (Semestre 5, EU2 - 26h)

**OU** Analyse XIX<sup>e</sup> s. (Semestre 6, UE4 - 26h)

4 - CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 5 (UE4 - 26h)

**OU** CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 6 (UE4 - 26h)

L'élève peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.

4 /6

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

## **2<sup>e</sup> cycle supérieur (années 4 et 5) conférant le grade de MASTER**

#### **DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS**

2 ans, à raison de deux cours hebdomadaires, un avec le professeur et un avec l'assistant.  
120 ECTS.

#### **OBJECTIFS ET CONTENU**

Développement de la personnalité artistique.

Aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie.

Capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique.

Développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Recherche et abord d'un répertoire élargi et personnalisé.

Développement d'une pratique artistique réfléchi et autonome.

#### **CONCOURS D'ENTREE 2019-2020 EN 2<sup>e</sup> CYCLE SUPERIEUR**

Limite d'âge : avoir moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2019 (être né *après* le 1<sup>er</sup>/10/1991).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2018 sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr).

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr).

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.

Les candidats qui n'obtiendront le diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission.

Sont dispensés du concours d'entrée en 2<sup>e</sup> cycle supérieur les élèves du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris titulaires dans la même discipline du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du Conservatoire de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1<sup>er</sup> cycle supérieur et ceux titulaires du DNSPM du Conservatoire de Paris avec mention Assez Bien qui ont été autorisés par le jury de l'examen final du DNSPM à poursuivre de droit leur scolarité en 2<sup>e</sup> cycle supérieur dans la même discipline l'année scolaire suivante, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1<sup>er</sup> cycle supérieur (règlement des études - article 5)

Présélection :

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du Diplôme de fin de 1<sup>er</sup> cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans la discipline concernée ;
- un curriculum vitæ.

**Dates des épreuves : [le 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2019]**

5 /6

Admission :

Sur épreuve instrumentale et entretien en français, à huis clos.

- une œuvre imposée, affichage le 6 décembre 2018 ;
- un programme proposé par le candidat d'une durée de 20 minutes environ contenant, dans la mesure du possible, des œuvres d'époques et de styles différents ;
- un entretien en français portant sur les motivations du candidat (15 minutes environ).

N.B. : le jury se réserve le droit d'interrompre à tout moment le candidat.

N.B. : Les candidats admis au concours d'entrée en 2<sup>e</sup> cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

**RECITALS DE 2<sup>e</sup> CYCLE SUPERIEUR**

Récital de 1<sup>ère</sup> année (non public) :

Un récital, d'une durée n'excédant pas 45 minutes, comportant :

- 1) J.S. BACH : une œuvre ou des extraits d'une Suite ;
- 2) F. REBAY : Sonate in d-moll (Ed. Eudora EE 1414) ;
- 3) une œuvre imposée ; affichage six semaines avant l'examen ;
- 4) une œuvre au choix, en accord avec le professeur ;
- 5) un commentaire oral du jury après délibération.

Récital de 2<sup>e</sup> année (public) :

Un récital libre, d'une durée n'excédant pas 50 minutes (cf. parcours d'étude spécifique).

### RECOMPENSES

Récital de 1<sup>re</sup> année : mention Très Bien, Bien ou Assez Bien, épreuve suivie d'un commentaire oral du jury après délibération.

Récital de 2<sup>e</sup> année : mention Très Bien, Bien, Assez Bien tenant compte à la fois de la conception et de la réalisation du récital.

Le Prix de Guitare est décerné à l'élève qui a obtenu une récompense à chacun des deux récitals de 2<sup>e</sup> cycle supérieur.

La mention du Prix de Guitare est la mention décernée par le jury au récital libre de 2<sup>e</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle supérieur.

**Le Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de Guitare conférant le grade de Master** est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le prix de guitare	89
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
. une discipline complémentaire optionnelle	4
. langue vivante	2
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :	
. méthodologie de recherche	3
. travail d'étude personnel	9
. aspects pratiques du métier 3	2
. aspects pratiques du métier 4	1
. initiation à la pédagogie	4
. mise en situation professionnelle	6

La mention du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur conférant le grade de Master est la mention obtenue au récital libre de deuxième année de 2<sup>e</sup> cycle supérieur.

6 /6

## 3<sup>e</sup> cycle supérieur

Pour les titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur, français ou étranger, ou d'un DFS du CNSMD de Paris ou d'un DNESM du CNSMD de Lyon en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre, le Conservatoire de Paris propose trois cursus post-Master :

**Doctorat de Musique *Recherche et pratique***

ou

**Diplôme d'artiste interprète**

ou

**Diplôme d'artiste interprète - répertoire contemporain et création**

Le parcours d'études propre à chacun de ces cursus est disponible auprès des départements et sur le site internet du Conservatoire [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr).